

## PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES PROFESSEURES DE L'UQTR

Jeudi 14 septembre 2023 (PV-CS358)

12h

1222 Albert-Tessier et Plateforme ZOOM

Départements	Délégué.es	Présence / Absence
Anatomie	Sandrine Côté	P
Biologie médicale	Michel Cyr	P
Chimie, biochimie et physique	Benoit Daoust	P
Chimie, biochimie et physique	Hugo Germain	A
Chiropratique	Julie-Marthe Grenier	P
Chiropratique	Christian Linard	A
Ergothérapie	Mathieu Dumont	A
Études en loisir, culture et tourisme	Isabelle Falardeau	P
Finance et économie	Ayi Ayayi	A
Génie électrique et informatique	Loïc Boulon	P
Génie industriel	François Gauthier	P
Génie mécanique	Nadjet Zioui	P
Gestion des ressources humaines	Michel Arcand	A
Langues modernes et traduction	Maureen-Claude Laperrière	P
Lettres et communication sociale	Synda Ben Affana	P
Lettres et communication sociale	Emmanuelle Caccamo	P
Management	François Labelle	P
Management	Étienne St-Jean	P
Marketing et systèmes d'information	Éliane M.-F. Moreau	P
Mathématiques et informatique	Alain Goupil	A
Mathématiques et informatique	François Meunier	A
Orthophonie	Sophie Chesneau	A
Philosophie et arts	Jean-Paul Martel	P
Psychoéducation et travail social	Caroline Couture	P
Psychoéducation et travail social	Georgia Vrakas	A
Psychologie	Diane St-Laurent	P
Psychologie	Lyson Marcoux	P
Sage-femme	Josée Lafrance	P
Sciences comptables	Audrey Bistodeau	P
Sciences comptables	Émilie Portelance	P
Sciences de l'activité physique	Gabriel Moisan	P
Sciences de l'activité physique	Jacques Abboud	P
Sciences de l'éducation	Corina Borri-Anadon	P
Sciences de l'éducation	Alexandre Gareau	P
Sciences de l'environnement	Vincent Fugère	P
Sciences de l'environnement	Alexandre Roy	P
Sciences humaines	Mahdi Kelfaoui	P
Sciences infirmières	Éric Ahern	P

Sciences infirmières	Myriam Asri	P
<b>Comité exécutif</b>	<b>Officières et officiers</b>	<b>Présence / Absence</b>
Président	Gilles Bronchti	P
VP aux relations de travail (VPRT)	Sonia El Euch	P
VP aux affaires syndicales (VPAS)	Mireille Dubé	P
VP aux affaires universitaires (VPAU)	Marc Beauregard	P
VP aux services à la collectivité (VPSC)	Marianne Paul	P
VP aux communications et secrétaire (VPCOM)	Jean-Claude Bernatchez	P
Trésorier	Pier-Luc Lajoie	P
<b>Personnel du Syndicat</b>		<b>Présence / Absence</b>
Conseillère aux relations de travail	Diane Beauchemin	P
Conseiller aux affaires universitaires	François Landry	P

Le professeur Jean-Claude Bernatchez, vice-président aux communications et secrétaire du Syndicat, préside la réunion et François Landry, conseiller aux affaires universitaires, agit à titre de secrétaire.

#### **CS358-14-09-2023-01 Ouverture de la réunion**

Le président du Syndicat souhaite la bienvenue aux délégué.es et il les remercie de leur participation.

Il rappelle que la documentation relative à la réunion est disponible dans l'avis de convocation de la réunion.

#### **CS358-14-09-2023-02 Vérification du quorum**

La présidence d'assemblée déclare l'assemblée ouverte, puisque le quorum de 30 % des délégué.es syndicaux prévu à l'article 12.4g. des *Statuts* du SPPUQTR est atteint.

#### **CS358-14-09-2023-03 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

La présidence d'assemblée présente l'ordre du jour. Elle rappelle qu'il s'agit d'une réunion régulière et qu'il est possible d'ajouter des points.

1. Ouverture de la réunion
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la réunion (CS358)
4. Rapport du comité des relations de travail
5. Affaires budgétaires
  1. Rapport financier de l'année 2022-2023 (dépôt)
  2. Choix du cabinet comptable pour l'année 2023-2024
6. Plan d'action syndical 2023-2024
7. Projet de loi 23 - Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique et édictant la Loi sur l'Institut national d'excellence en éducation

8. Renouvellement de la convention collective – État de la négociation
9. Projet d'ordre du jour de la 164<sup>e</sup> assemblée générale du SPPUQTR
10. Tribune des délégué.es
11. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 24 août (PV-CS357)
12. Information et dépôt de documents
  1. Dépôt des procès-verbaux du comité exécutif (PV-CX662 et PV-CX663 extra)
13. Affaires nouvelles
14. Date de la prochaine réunion régulière : 19 octobre 2023
15. Clôture de la réunion

Une déléguée demande l'ajout d'un point : *Projet de loi 23 - Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique et édictant la Loi sur l'Institut national d'excellence en éducation.*

La présidence demande si un.e délégué.e s'oppose à l'ajout du point qui figurera au point 7 de l'ordre du jour.

Aucun.e délégué.e ne s'oppose à l'ajout du nouveau point 7.

La présidence d'assemblée fait la lecture de la proposition de résolution.

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour de la 358<sup>e</sup> réunion du conseil syndical ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif ;

Sur proposition du comité exécutif, appuyée par le professeur Étienne St-Jean, il est résolu d'adopter l'ordre du jour modifié de la 358<sup>e</sup> réunion du conseil syndical du 14 septembre 2023.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

#### **CS358-14-09-2023-04 Rapport du comité des relations de travail**

La présidence d'assemblée invite la vice-présidence aux relations de travail (VPRT) et la vice-présidence aux affaires syndicales (VPAS) à présenter le point.

#### **Composition des comités d'évaluation de trois départements – désignation de professeur.es à la présidence pour remplacer les directions départementales**

Trois lettres d'entente à signer.

#### **Remboursement de cotisations professionnelles et assurances**

Refus de l'administration. Le comité des relations de travail relancera le dossier.

#### **CS358-14-09-2023-05 Affaires budgétaires**

##### **1. Rapport financier de l'année 2022-2023 (dépôt)**

Le trésorier présente le rapport financier et il répond aux questions. Il précise que le comité exécutif a déjà adopté ledit rapport et qu'il s'agit d'un dépôt pour le conseil syndical.

La présidence d'assemblée fait la lecture de la proposition de résolution.

CONSIDÉRANT	les <i>Statuts</i> du Syndicat ;
CONSIDÉRANT	le dépôt des résultats financiers 2022-2023 ;
CONSIDÉRANT	les explications du trésorier ;
CONSIDÉRANT	la recommandation du comité exécutif ;

Sur proposition du comité exécutif, appuyée par la professeure Éliane M.-F. Moreau, il est résolu de prendre acte des résultats financiers 2022-2023 du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR) tels que préparés par la direction du SPPUQTR et audités par le cabinet Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

## **2. Choix du cabinet comptable pour l'année 2023-2024**

Le trésorier rappelle que le cabinet Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. en serait à sa deuxième année en 2023-2024 pour auditer les états financiers du Syndicat.

La présidence d'assemblée fait la lecture de la proposition de résolution.

CONSIDÉRANT	les <i>Statuts</i> du Syndicat ;
CONSIDÉRANT	la Règle 20 régissant l'embauche d'un cabinet comptable pour l'audit;
CONSIDÉRANT	les explications du trésorier ;
CONSIDÉRANT	la recommandation du comité exécutif ;

Sur proposition du comité exécutif, appuyée par le professeur François Labelle, il est résolu de recommander à l'assemblée générale du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR) de désigner le cabinet Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. afin d'auditer les états financiers du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR pour l'année 2023-2024 (deuxième année).

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

### **CS358-14-09-2023-06 Plan d'action syndical 2023-2024**

La présidence d'assemblée présente le plan d'action syndical 2023-2024 recommandé par le comité exécutif.

L'action prioritaire sera de convenir d'une entente en vue d'établir une nouvelle convention collective.

Après discussions, les délégué.es privilégient la notion de principe, en lieu et place d'action à poursuivre. Ces principes seraient : la saine gouvernance, le soutien aux professeur.es provenant de programmes ou de départements sans direction, ainsi que la relève au comité exécutif.

La présidence d'assemblée fait la lecture de la proposition de résolution.

CONSIDÉRANT les *Statuts* du Syndicat ;  
CONSIDÉRANT le Plan d'action syndical 2023-2024 ;  
CONSIDÉRANT les explications et la recommandation du comité exécutif ;

Sur proposition du comité exécutif, appuyée par le professeur Étienne St-Jean, il est résolu d'adopter le Plan d'action syndical 2023-2024.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

**CS358-14-09-2023-07      Projet de loi 23 - Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique et édictant la Loi sur l'Institut national d'excellence en éducation**

La présidence d'assemblée invite la déléguée Corina Borri-Anadon à présenter le point.

La déléguée résume le projet de loi 23 et l'impact qu'il occasionnerait pour les professeur.es. Elle mentionne aussi le fait que la COPLA de la FQPPU (Comité de la Commission permanente sur la liberté académique de la Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'université) a publié un avis concluant que la mouture actuelle du projet de loi n'est pas conforme aux principes de la *Loi sur la liberté académique dans le milieu universitaire*.

Après la présentation du projet de loi, les délégué.es échangent sur les conséquences de celui-ci. Une table ronde sur ce sujet pourrait être organisée par le comité des services à la collectivité.

La présidence d'assemblée fait la lecture de la proposition de résolution.

CONSIDÉRANT que l'autonomie universitaire et la liberté académique constituent des conditions essentielles à l'accomplissement de la mission des établissements d'enseignement supérieur, tel que reconnu notamment dans la Loi sur la liberté académique dans le milieu universitaire;

CONSIDÉRANT l'avis du comité de la Commission permanente sur la liberté académique (COPLA) de la FQPPU:

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de veiller à ce que ces établissements d'enseignement puissent accomplir leur mission sans contrainte doctrinale, idéologique ou morale;

CONSIDÉRANT que le projet de loi 23 ouvre la voie à diverses formes d'ingérence du gouvernement envers les programmes de formation universitaire et la recherche dans le domaine de l'enseignement;

CONSIDÉRANT que le projet de loi 23 et les discours qui le promeuvent appellent à un rétrécissement du champ de recherche, à une directivité dans la promotion d'un type de recherche et une mainmise sur la

formation universitaire dans le domaine de l'enseignement;

CONSIDÉRANT que le projet de loi 23 n'a fait l'objet que de consultations très restreintes auprès des instances universitaires et de la communauté professorale dans le domaine de l'enseignement malgré les implications pour ces dernières

Sur proposition de la professeure Corina Borri-Anadon, appuyée par la professeure Emmanuelle Caccamo, il est résolu que le Conseil syndical du SPPUQTR dénonce fermement le projet de loi 23 et appelle à son retrait en vue de l'organisation d'une consultation plus large des acteurs universitaires dans le domaine de l'éducation et de l'enseignement afin de répondre aux problèmes auxquels souhaitent répondre le projet de loi dans le respect de l'autonomie universitaire et de la liberté académique.

Le président demande un amendement.

Remplacer la proposition par :

Il est résolu que le conseil syndical recommande à l'assemblée générale du Syndicat de statuer sur le projet de loi 23 après la tenue d'une table ronde.

Après discussions, le président demande à retirer son amendement. La présidence d'assemblée demande aux délégué.es s'ils et elles sont en accord pour que l'amendement soit retiré. Les délégué.es acceptent de retirer l'amendement.

Le vote est demandé sur la proposition principale.

Pour : 18

Contre : 6

La présidence d'assemblée déclare la proposition adoptée à la majorité.

## **CS358-14-09-2023-08      Renouvellement de la convention collective – État de la négociation**

La présidence d'assemblée invite la vice-présidence aux relations de travail (VPRT) à présenter le point.

La VPRT présente les thèmes discutés lors des séances de négo #23 et #24.

### **29 août 2023**

- Le conciliateur a demandé aux deux parties de choisir un point.
  - SPPUQTR: Flexibilité du prof dans la gestion de sa tâche (cours en surplus, annexe C, DTR, etc.)
    - Contrôle et autorité abusive de l'université.
  - UQTR: Activités professionnelles extérieures

### **12 septembre 2023**

- Flexibilité du prof dans la gestion de sa tâche (cours en surplus, annexe C, DTR, etc.)

- Attribution d'un 5<sup>e</sup> cours « sans le consentement du prof. » si sa tâche est jugée insatisfaisante.
- Perte du prof de ses cours en réserve en cas de départ à la retraite.

Des délégué.es s'informent des interventions du DGAAP auprès de professeur.es concernant leurs tâches. Le président mentionne qu'il a été rapporté au Syndicat que le DGAAP est intervenu à deux reprises durant la dernière année, auprès de professeur.es dont la tâche était jugée à tort insuffisante.

La VPRT indique qu'il a été proposé, à la table de négo, de traiter les clauses salariales et monétaires après les discussions des clauses normatives.

La VPRT présente les enjeux et les avancées à ce jour. Après cette présentation, les délégué.es jugent que les avancées ne sont pas significatives et que le Syndicat devra entreprendre des moyens de pression. Les délégué.es échangent aussi sur un mandat de grève à donner au comité de négo via une assemblée générale afin de mettre de la pression sur la partie patronale.

La VPRT mentionne que la négociation a débuté officiellement en octobre 2022. Depuis l'intervention d'un conciliateur dans le processus de renouvellement de la convention collective, il y a eu deux rencontres (29 août et 12 septembre). Le comité de négo se dit confiant que des avancées seront réalisées dans les rencontres à venir.

Le comité de négo se réserve le droit de demander un mandat de grève si les négociations n'avancent pas.

Dates des prochaines réunions de conciliation :

- Mardi 19 septembre
- Lundi 25 septembre
- Vendredi 29 septembre
- Lundi 2 octobre
- Mardi 3 octobre
- Lundi 13 novembre
- Vendredi 17 novembre
- Jeudi 23 novembre
- Vendredi 8 décembre
- Lundi 11 décembre
- Jeudi 14 décembre

Les délégué.es discutent sur les dégagements pour la recherche. Une discussion à la table de négo porte sur le retrait du concours de dégagements, ce qui aura d'importants impacts sur divers éléments, notamment l'annexe C, la tâche professorale, etc. L'idée avancée porte sur l'octroi de dégagements en fonction des subventions en remplacement d'un concours général. Des délégué.es sont d'avis de maintenir le statu quo ou de convenir d'une lettre d'entente, d'autres souhaiteraient une consultation par sondage auprès des professeur.es avant de poursuivre les discussions à la table des négos.

Des délégué.es demandent où en est la négociation concernant les modèles de directions départementales. La VPRT indique que l'employeur n'est pas favorable à un modèle bicéphale.

## CS358-14-09-2023-09      **Projet d'ordre du jour de la 164<sup>e</sup> assemblée générale du SPPUQTR**

La présidence d'assemblée présente l'ordre du jour de la 164<sup>e</sup> assemblée générale statutaire du SPPUQTR du 28 septembre 2023.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal de la 163<sup>e</sup> assemblée générale
5. Affaires budgétaires
  1. Rapport financier de l'année 2022-2023 (dépôt)
  2. Choix du cabinet comptable pour l'année 2023-2024 (vote)
6. Élection au comité exécutif du SPPUQTR
  1. Vice-présidence aux communications et secrétaire
7. Élections au comité de promotion
  1. Membre – Regroupement 1 Sciences humaines et sciences sociales
  2. Membre – Regroupement 2 Sciences pures et sciences de la santé
  3. Substitut – Regroupement 2 Sciences pures et sciences de la santé
8. Renouvellement de la convention collective
  1. État de la négociation
9. Plan d'action syndical 2023-2024 (dépôt)
10. Affaires nouvelles
11. Ajournement de l'assemblée jusqu'à la fin de la période de scrutin
12. Résultats du scrutin
13. Clôture de l'assemblée

La présidence d'assemblée fait la lecture de la proposition de résolution.

CONSIDÉRANT      le projet d'ordre du jour de l'assemblée générale statutaire du Syndicat du 28 septembre 2023 ;  
CONSIDÉRANT      la recommandation du comité exécutif ;

Sur proposition du comité exécutif, appuyée par la professeure Isabelle Falardeau, il est résolu d'adopter le projet d'ordre du jour de la 164<sup>e</sup> assemblée générale du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR) du 28 septembre 2023 à 12h30.

Un délégué demande d'ajouter le point *8.2 Discussions sur des moyens de pression et un mandat de grève*.

La présidence d'assemblée demande si un.e délégué.e s'oppose à l'ajout du point 8.2.



Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

#### **AJOUT AU PROCÈS-VERBAL**

*Le comité exécutif a demandé aux délégué.es présent.es à la réunion du conseil syndical du 14 septembre 2023, via un scrutin électronique tenue du 15 au 18 septembre, l'ajout du point 8.3 Dégagements pour la recherche (vote).*

*Pour : 19  
Contre : 9*

*Adopté à la majorité.*

#### **CS358-14-09-2023-10 Tribune des délégué.es**

Une déléguée interpelle ses collègues sur les problèmes survenus à la direction de son département. Elle appelle à la vigilance afin que la convention collective soit respectée sur le processus de nomination.

#### **CS358-14-09-2023-11 Lecture et adoption du procès-verbal du 24 août 2023 (PV-CS357)**

La présidence d'assemblée présente le procès-verbal de la 357<sup>e</sup> réunion du conseil syndical tenue le 24 août 2023.

La présidence d'assemblée fait la lecture de la proposition de résolution.

CONSIDÉRANT	le projet de procès-verbal de la 357 <sup>e</sup> réunion du conseil syndical tenue le 24 août 2023;
CONSIDÉRANT	que les délégué.es ont reçu le projet dans les délais prescrits;
CONSIDÉRANT	l'avis des délégué.es sur la conformité du projet;

Sur proposition du professeur Michel Cyr, appuyée par le professeur Benoît Daoust, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 357<sup>e</sup> réunion du conseil syndical.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

#### **CS358-14-09-2023-12 Information et dépôt de documents**

##### **1. Dépôt des procès-verbaux du comité exécutif (PV-CX662 et PV-CX663 extra)**

La présidence d'assemblée attire l'attention des délégué.es sur les procès-verbaux des réunions CX662 et CX663 extra.

La présidence d'assemblée invite les délégué.es qui désirent obtenir plus d'information à adresser leurs questions aux membres concernés du comité exécutif.

#### **CS358-14-09-2023-13 Affaires nouvelles**

Le point ne fait l'objet d'aucune discussion.

**CS358-14-09-2023-14      Date de la prochaine réunion**

La prochaine réunion du conseil syndical sera le 19 octobre 2023.

**CS358-14-09-2023-15      Clôture de la réunion**

La séance est ajournée à 16 h 25.

Présidence d'assemblée

Secrétaire d'assemblée

---

Jean-Claude Bernatchez  
Vice-président aux  
communications et secrétaire

---

François Landry  
Conseiller aux affaires universitaires